

ECOLE SUPERIEURE DU TRAVAIL

En tant qu'instrument de formation postscolaire, l'Ecole Supérieure du Travail a pour mission de dispenser, le cas échéant en collaboration avec d'autres instituts de formation, aux travailleurs salariés ainsi qu'aux travailleurs indépendants, un enseignement visant à l'acquisition, au perfectionnement et l'adaptation de leurs connaissances dans les domaines de l'économie, de la fiscalité, du droit constitutionnel, du droit du travail, de la législation de la sécurité sociale et de la culture.

Cet enseignement est organisé au moyen de cours du soir, de cours de fin de semaine et de cours de semaine. Alors que les cours du soir et de fin de semaine sont accessibles à tous les travailleurs, salariés ou indépendants, les cours de semaine sont réservés aux seuls délégués titulaires du personnel des entreprises bénéficiant d'un congé-formation au titre de l'article L. 415-10 du Code du Travail.

I. FORMATION

1. Cours à l'intention des délégués du personnel

Aux termes de l'article L. 415-10 du Code du Travail "l'employeur est tenu de laisser aux délégués titulaires du personnel le temps libre dit congé-formation, nécessaire pour participer sans perte de rémunération à des actions de formation organisées par les organisations syndicales ou par des institutions spécialisées à des moments coïncidant avec les horaires normaux du travail et visant au perfectionnement de leurs connaissances économiques, sociales et techniques dans leur rôle de représentants des travailleurs".

Le chef d'entreprise est tenu d'accorder le bénéfice du congé-formation aux délégués titulaires qui en font la demande en vue d'effectuer des stages de formation agréés, chaque année, dans le cadre d'une liste établie d'un commun accord par les organisations professionnelles des employeurs et les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national.

Par la convention du 16 mai 1980 établie conformément à l'article L. 415-10 du Code du Travail, les organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs considèrent l'Ecole Supérieure du Travail comme l'enceinte appropriée pour l'organisation d'actions de formation susceptibles de donner lieu à l'octroi du congé-formation et, en particulier, reconnaissent l'Ecole Supérieure du Travail comme étant l'institution chargée de l'organisation des cours de formation spécialement destinés aux délégués du personnel.

Par ailleurs, le Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 16 mai 1980 a marqué son accord de principe à charger l'Ecole Supérieure du Travail de l'organisation de cette formation et à assurer le financement par des moyens budgétaires.

En 2012, 24 semaines de cours, soit 960 heures, ont été organisées à l'intention des délégués du personnel par les soins de l'Ecole Supérieure du Travail. Les langues appliquées sont le luxembourgeois et le français. Pour l'année sous revue, 14 cours ont été tenus en langue française.

Au total 554 délégués du personnel s'étaient inscrits aux actions de formation organisées à leur intention (358 aux cours en langue française et 196 aux cours en langue luxembourgeoise).

Il y a lieu de signaler que 88 des inscrits étaient des délégués nouvellement élus, tandis que le nombre des inscrits réélus s'élevait à 466.

Les matières traitées en 2012 concernaient les domaines suivants:

- * la santé au travail
- * la sécurité au travail
- * analyser un poste de travail, son environnement et les accidents
- * le calcul des salaires
- * la gestion d'entreprise
- * le dialogue social
- * les traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise
- * les mesures en faveur de l'emploi
- * les discriminations au travail

- * les différentes formes du contrat de travail
- * les maladies professionnelles
- * les juridictions sociales
- * les différentes juridictions
- * stress et harcèlement

25 chargés de cours ont contribué à assurer le déroulement de ces activités.

En 2009, année de renouvellement des délégations du personnel, le nombre des inscrits aux activités de l'École Supérieure du Travail s'élevait à 931 unités, effectif jamais atteint auparavant. Cette population dépasse le nombre de participants de 2004, première année du mandat 2004/2008. Pour les années récentes 2010 et 2011, les effectifs s'élèvent à respectivement 740 et à 639 unités. Il y a lieu de relever que ce recul du nombre de participants est traditionnel et s'observe toujours au cours d'un même mandat. Ce nonobstant, la participation aux activités de formation reste largement supérieure à celle constatée au cours des mandats antérieurs. Les crédits d'heures dont disposent les représentants du personnel sont fonction de l'importance numérique des salariés occupés par les établissements respectifs. Les délégués du personnel d'une entreprise occupant entre 15 et 50 et entre 51 et 150 salariés ont droit à un congé-formation d'une durée limitée à respectivement une ou deux semaines par durée de mandat. Dans les entreprises occupant plus de 150 salariés les délégués du personnel ont droit à une semaine de congé-formation par an et par mandat. Ainsi nombre de délégués épuisent leur droit au congé-formation bien avant la fin de leur mandat, d'une durée de 5 ans.

2. Cours du soir

Les cours du soir constituent un cycle de formation de 3 années. L'enseignement d'une année s'étend sur 21 soirées comprenant chacune 2 heures.

Traditionnellement, cet enseignement est organisé alternativement dans différentes localités du pays afin de couvrir un large auditoire.

77 personnes assistent aux cours du soir de l'exercice 2012/2013.

La répartition des participants par cours se présente comme suit:

1ère année:	39 personnes à Luxembourg (42 heures)
2e année:	17 personnes à Dudelange (42 heures)
3e année:	21 personnes à Esch/Alzette (42 heures)

Les matières enseignées sont les suivantes:

1re année:	- assurance pension - assurance maladie - assurance accident - assurance dépendance
2e année:	- droit constitutionnel - droit du travail
3e année:	- sciences économiques

L'enseignement des cours du soir est assuré par 11 chargés de cours spécialisés dans les matières enseignées.

3. Cours de fin de semaine

Si les cours de fin de semaine ont principalement pour but d'approfondir et d'actualiser les connaissances antérieurement acquises aux cours du soir, ils constituent aussi un forum où sont abordés des sujets d'actualité en relation avec la vie professionnelle, sociale et culturelle.

Au cours de l'année 2012, l'École Supérieure du Travail a organisé 11 cours de fin de semaine (soit 100 heures). Le nombre des inscrits s'élève à 236. Huit chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Les matières traitées en 2012 sont les suivantes:

- stress et harcèlement
- l'assurance-accident (2 sessions)
- l'imposition

- les comptes annuels de l'entreprise
- le régime des pensions
- Lëtzebuergesch – richtig Schreifweis vun eiser Sprooch (2 sessions)
- les dispositions du code civil relatives aux régimes matrimoniaux, divorce et séparation de corps
- bail à loyer et protection juridique du consommateur (2 sessions)

4. Cours à l'intention des délégués à l'égalité

Depuis 2000, l'Ecole Supérieure du Travail organise des actions de formation à l'intention des délégués à l'égalité conformément à l'article L. 414-3 du Code du Travail. La loi accorde au délégué à l'égalité 2 demi-journées de formation.

En 2012 l'Ecole Supérieure du Travail a organisé 2 cours d'une journée chacun, touchant un auditoire de 50 personnes. Trois chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Le programme de cette activité était le suivant:

- A) L'égalité des chances entre femmes et hommes sur le lieu de travail
1. Les différents aspects législatifs
 2. Egalité de traitement entre femmes et hommes (art. L.241-1 et s)
 3. Egalité de traitement en matière d'emploi et de travail (art. L.251-1 et s)
 4. Harcèlement sexuel et harcèlement moral
 5. Protection des femmes enceintes, accouchantes et allaitantes (art. L.331-1 et s.)
- B) Aperçu sur
La situation actuelle des femmes sur le marché de l'emploi luxembourgeois et les initiatives du Gouvernement en faveur de leur (ré)intégration

5. Formation complémentaire en droit social pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire

Conformément à l'article L. 131-2 (4) du Code du Travail et aux dispositions d'application en vigueur, la qualification professionnelle des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire résulte de la participation à une formation ainsi que de la réussite à un test d'aptitude dans les matières faisant l'objet de ladite formation. La formation et le test d'aptitude sont assurés par l'Ecole Supérieure du Travail.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation d'une entreprise de travail intérimaire, l'Ecole a organisé en 2012/2013 une activité de formation et un test d'aptitude.

En 2012/2013, 17 personnes se sont inscrites à ces cours. Le total des heures de cours organisées à l'intention des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire s'élève à 50 dont 30 heures en matière de droit du travail et 20 heures en matière de sécurité sociale.

Deux chargés de cours ont assuré cette formation.

En conclusion:

Au total, 934 personnes étaient inscrites aux différentes activités organisées par l'Ecole Supérieure du Travail. Le nombre total des chargés de cours des secteurs public et privé s'élevait au total à 49.

L'ensemble de ces activités représentait 1.252 heures de formation.

II. CONSEIL ADMINISTRATIF

Au cours de l'année 2012, le Conseil administratif de l'Ecole Supérieure du Travail s'est réuni une fois afin d'arrêter les programmes des cours à organiser.

III. STATISTIQUES

1. Cours à l'intention des délégués du personnel

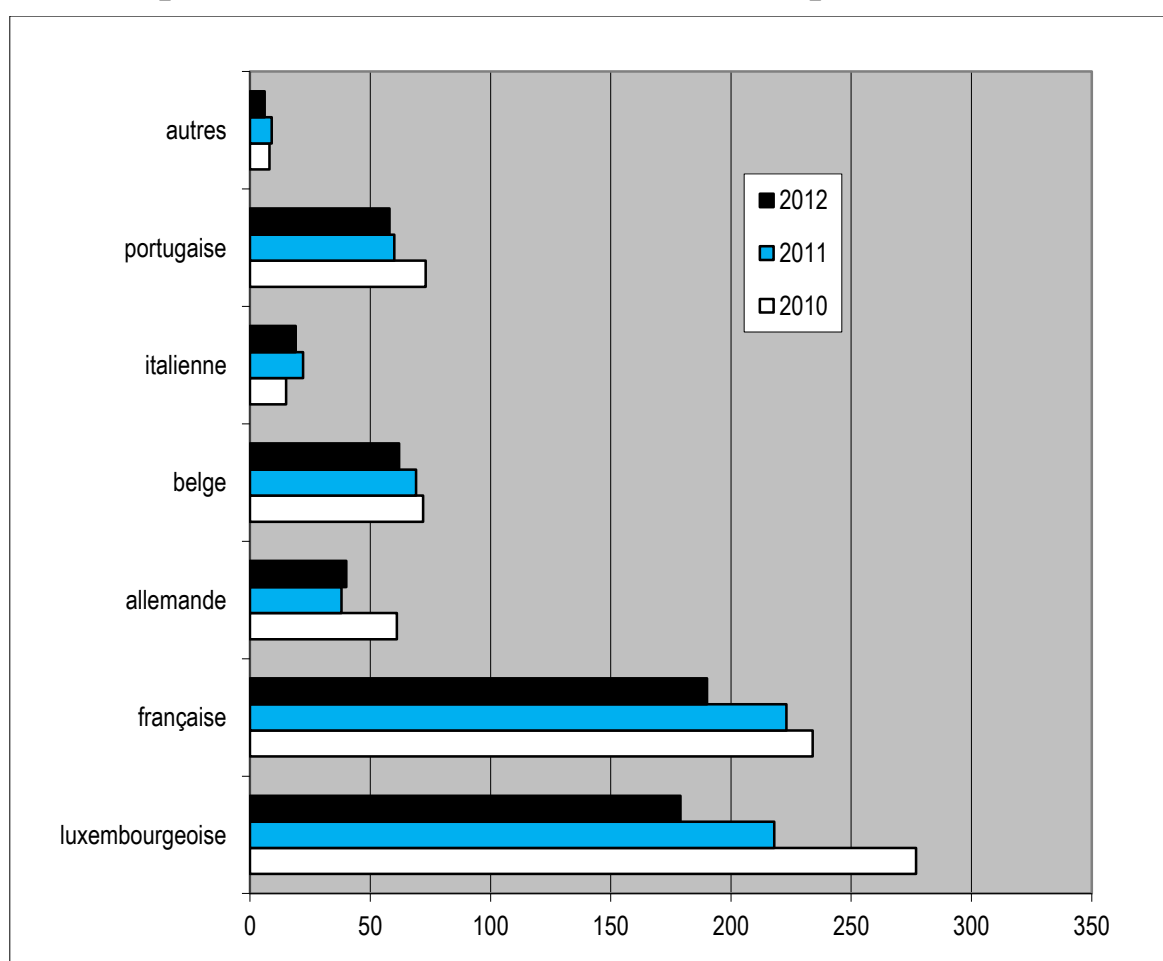
a) Répartition selon le genre

	2010 ¹		2011 ²		2012 ³	
Femmes	188	25,4%	148	23,2%	146	26,3%
Hommes	552	74,6%	491	76,8%	408	73,3%
TOTAL	740	100,0%	639	100,0%	554	100,0%

b) Répartition selon la nationalité

Nationalité	2010		2011		2012	
luxembourgeoise	277	37,4%	218	34,2%	179	32,3%
française	234	31,6%	223	34,9%	190	34,3%
allemande	61	8,2%	38	5,9%	40	7,2%
belge	72	9,8%	69	10,8%	62	1,2%
italienne	15	2,1%	22	3,5%	19	3,5%
portugaise	73	9,8%	60	9,3%	58	10,4%
autres	8	1,1%	9	1,4%	6	1,1%
TOTAL	740	100,0%	639	100,0%	554	100%

Répartition selon le nombre d'inscrits par nationalité



¹ 2e année du mandat 2009-2013

² 3e année du mandat 2009-2013

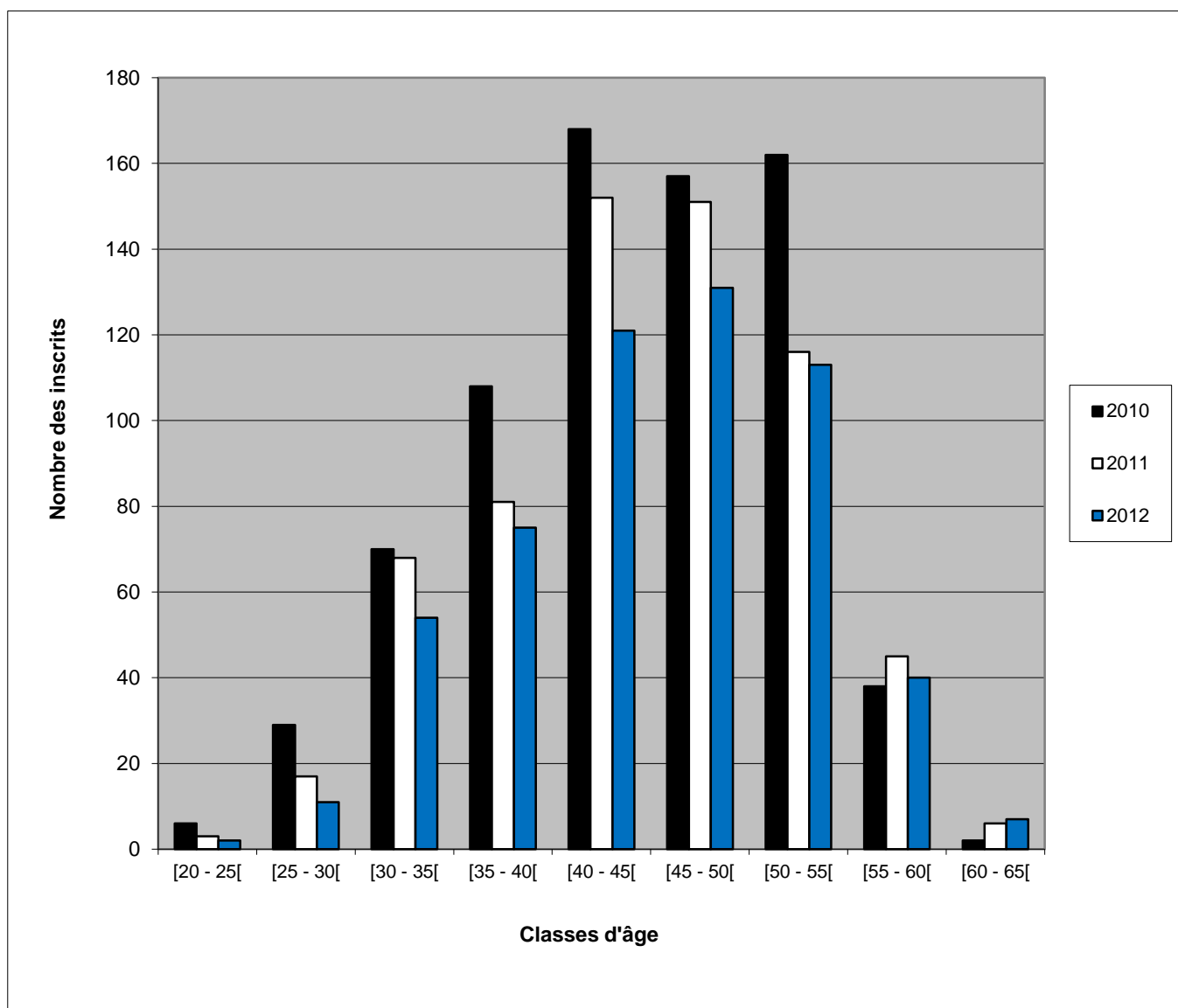
³ 4e année du mandat 2009-2013

c) Répartition selon l'âge

Classes d'âge	2010		2011		2012	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
[20 - 25[6	0,8%	3	0,5%	2	0,4%
[25 - 30[29	4%	17	2,7%	11	1,9%
[30 - 35[70	9,4%	68	10,7%	54	9,8%
[35 - 40[108	14,5%	81	12,6%	75	13,6%
[40 - 45[168	22,8%	152	23,7%	121	21,8%
[45 - 50[157	21,2%	151	23,6%	131	23,7%
[50 - 55[162	21,9%	116	18,2%	113	20,4%
[55 - 60[38	5,2%	45	7,1%	40	7,2%
[60 - 65[2	0,2%	6	0,9%	7	1,2%
TOTAL	740	100%	639	100%	554	100%

Moyenne d'âge en 2012: 40,4

Répartition selon l'âge



d) Répartition selon le secteur d'activité –

		2010	2011	2012
A	Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0
B	Industries extractives	2	0	5
C	Industrie manufacturière	256	203	161
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2	3	0
F	Construction	64	67	60
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	34	21	26
H	Transports et entreposage	33	36	32
I	Hébergement et restauration	15	15	16
J	Information et communication	13	17	9
K	Activités financières et d'assurance	108	100	104
L	Activités immobilières	0	0	0
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	50	35	24
N	Activités de services administratifs et de soutien	50	39	29
O	Administration publique	37	43	30
P	Enseignement	0	1	1
Q	Santé humaine et action sociale	75	51	54
R	Arts, spectacles et activités récréatives	0	7	3
S	Autres activités de services	1	1	0
	Total	740	639	554

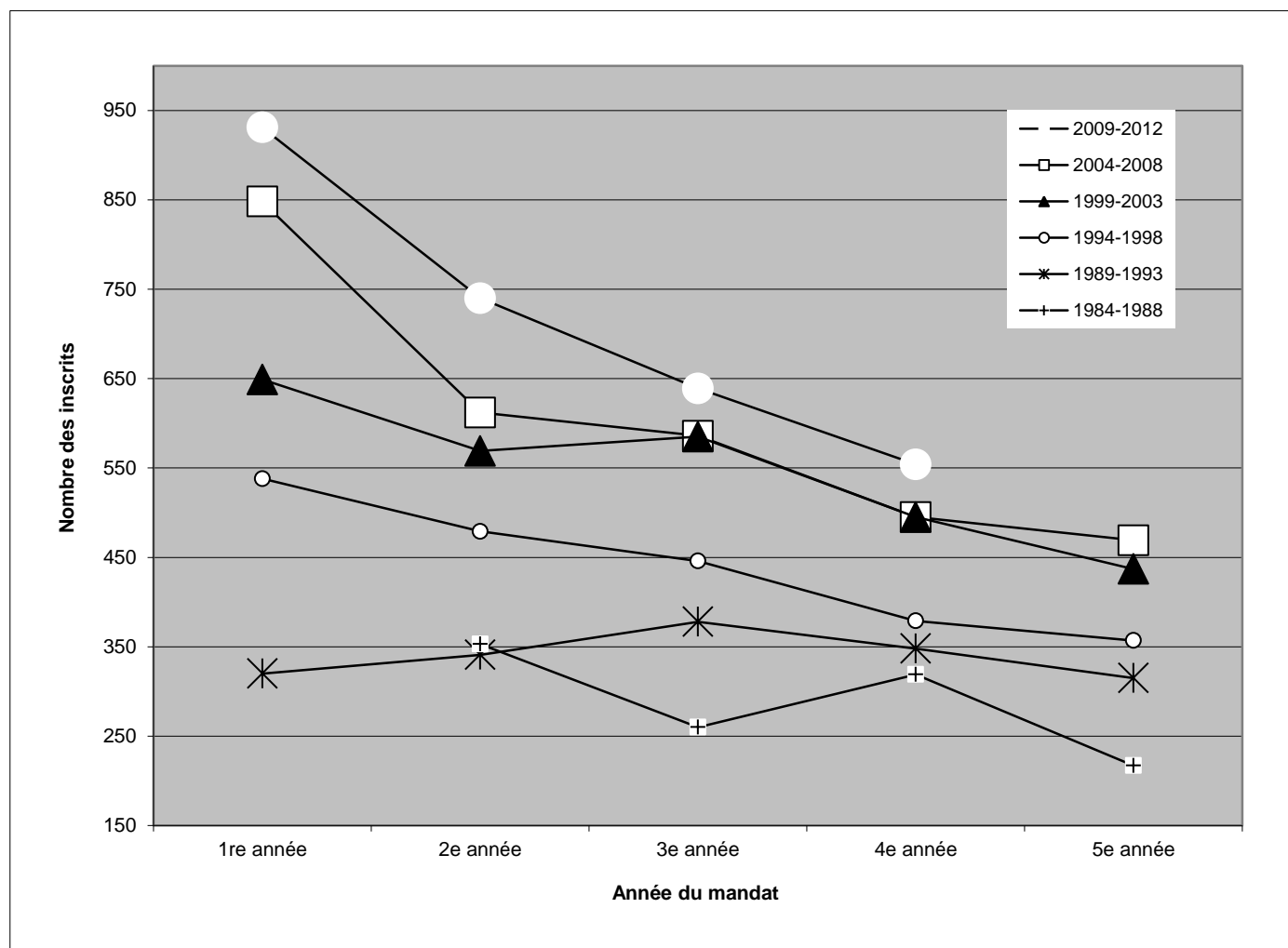
		2010	2011	2012
B	Industries extractives	2	0	5
08	Autres industries extractives	2	0	5
C	Industrie manufacturière	256	203	161
10	Industries alimentaires	7	12	7
11	Fabrication de boissons	0	1	0
12	Fabrication de produits à base de tabac	11	11	11
13	Fabrication de textiles	15	11	1
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	11	10	9
17	Industrie du papier et du carton	4	0	0
20	Industrie chimique	1	0	0
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	21	8	10
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	30	26	17
24	Métallurgie	82	76	60
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	21	8	9
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	13	8	8
27	Fabrication d'équipements électriques	11	8	0
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	25	21	27
29	Industrie automobile	2	2	0
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	2	1	2
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2	3	0
36	Captage, traitement et distribution d'eau	0	0	0
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	2	3	0

F	Construction	64	67	60
41	Construction de bâtiments	38	43	40
42	Génie civil	0	4	0
43	Travaux de construction spécialisés	26	20	20
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	34	21	26
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	4	3	9
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	4	2	6
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	26	16	11
H	Transports et entreposage	33	36	32
49	Transports terrestres et transport par conduites	7	11	6
50	Transports par eau	0	4	6
51	Transports aériens	23	20	19
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	3	1	1
I	Hébergement et restauration	15	15	16
55	Hébergement	0	0	0
56	Restauration	15	15	16
J	Information et communication	13	17	9
58	Édition	0	0	0
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	0	0	0
61	Télécommunications	0	0	0
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	8	11	9
63	Services d'information	5	6	0
K	Activités financières et d'assurance	108	100	104
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	98	91	91
65	Assurance	2	5	12
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	8	4	1
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	50	35	24
69	Activités juridiques et comptables	14	0	1
70	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	1	12	0
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	17	19	17
72	Recherche développement scientifique	18	4	6
N	Activités de services administratifs et de soutien	50	39	29
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	3	0	0
80	Enquêtes et sécurité	18	8	7
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	29	31	22
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	0	0	0
O	Administration publique	37	43	30
P	Enseignement	0	1	1
Q	Santé humaine et action sociale	75	51	54
86	Activités pour la santé humaine	50	42	46
87	Hébergement médico-social et social	16	1	3
88	Action sociale sans hébergement	9	8	5
R	Arts, spectacles et activités récréatives	0	7	3
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	0	1	0
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	0	1	0
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	0	4	3
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0	1	0
S	Autres activités de services	1	1	0
94	Activités des organisations associatives	1	1	0
	Total	740	639	554

e) Evolution du nombre des inscrits depuis 1985

Année de référence	Année respective des mandats	Nombre des inscrits
1984	1 ^{re} année	non disponible
1985	2 ^e année	353
1986	3 ^e année	260
1987	4 ^e année	319
1988	5 ^e année	217
1989	1 ^{re} année	320
1990	2 ^e année	341
1991	3 ^e année	378
1992	4 ^e année	348
1993	5 ^e année	315
1994	1 ^{re} année	538
1995	2 ^e année	479
1996	3 ^e année	446
1997	4 ^e année	379
1998	5 ^e année	357
1999	1 ^{re} année	649
2000	2 ^e année	569
2001	3 ^e année	585
2002	4 ^e année	495
2003	5 ^e année	437
2004	1 ^{re} année	848
2005	2 ^e année	612
2006	3 ^e année	586
2007	4 ^e année	495
2008	5 ^e année	469
2009	1 ^{re} année	931
2010	2 ^e année	740
2011	3 ^e année	639
2012	4 ^e année	554

Evolution du nombre des inscrits depuis 1985



2. Cours du soir

Matières enseignées	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Sécurité Sociale	29	22	39
Droit du Travail et Droit Constitutionnel	29	21	17
Economie	17	32	21
TOTAL	75	75	77

Age moyen (cycle 2012/2013): 46,2

3. Cours de fin de semaine

Année	nombre de cours	nombre des inscrits
2010	10	232
2011	9	392
2012	11	236

4. Cours à l'intention des délégués à l'égalité

Année	Hommes	Femmes	Total
2010	33	25	58
2011	29	21	50
2012	28	22	50

5. Formation complémentaire en droit social pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire

Année	Hommes	Femmes	Total
2010/2011	6	9	15
2011/2012	11	7	18
2012/2013	10	7	17